



## - COMITE SYNDICAL

DU 09 juillet 2013 -

L'an deux mil treize, le neuf juillet, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF. Cette séance fait suite à celle du 2 juillet 2013 qui a été levé à cause du manque de participants ;

### Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France Mme GOURDAIN, déléguée titulaire,  
MM LETELLIER, LAURET, BRICOT, STABLO FAUCHE, GOMES, délégués titulaires,  
MM. ALLART, délégué suppléant.

### NOMBRE DE DELEGUES

En exercice :	56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mme VASSEUR, MM OLLIVIER, LEBON, DEGOUY, FOURMENT, COACHE, BEGHIN, PEPIN, BOURCIGAUX délégués titulaires
Présents :	27	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des trois forêts	MM TARDIF, DELAIS, LEBIHAN, CHARPILAT, BALAC, BOUDER, MACE, HUNAUT délégués titulaires,
Votants :	27		

Communauté de Communes De la Vallée des Impressionnistes Non représentée

Communauté de communes De la Vallée du Sausseron M. DELAMARRE, SAURON délégués titulaires

**Absents excusés :** M. SUIRE (Persan), DE CLERCQ (Nointel), WINDELS (Asnières sur Oise) CORMERY et VERGNAUD (Béthemont la Forêt) ;

**Assistaient également à la réunion :** Perception de l'Isle Adam : M. DELTOMBE  
Syndicat TRI-OR: Madame LIS-RIBEIRO,

**Secrétaire de séance :** Monsieur PEPIN ;

**Communes non représentées :** PRESLES, CHAUVRY, BETHEMONT LA FORET, NOINTEL, BEAUMONT SUR OISE, MERIEL, SAINT MARTIN DU TERTRE, MONSOULT, BELLOY EN FRANCE

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

\* \_ \* \_ \*

## **- INFORMATIONS DU PRESIDENT -**

Etant entendu que lors de la réunion du 2 juillet les informations ont été diffusées Monsieur le Président informe l'assemblée que la réunion commence directement avec le vote des points à l'ordre du jour ;

## **- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 19 mars 2013 -**

Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORTS D'ACTIVITES 2012 : SYNDICAT TRI-OR, VEOLIA/GENERIS ET SEPUR**

Chaque année le Syndicat TRI-OR doit présenter au Comité Syndical le bilan de l'année écoulée.

Il est rappelé aux délégués leur obligation de faire un rapport sur l'activité du syndicat en Conseil Municipal chaque année.

Le rapport d'activité 2012 du syndicat (arrivé en mairie semaine 25, mais aussi disponible sur le site du Syndicat TRI-OR) doit être présenté à chacun des conseils municipaux avant le 30 septembre 2013.

Il ne donne pas lieu à vote.

Pour information, les chiffres marquants des rapports d'activité de Veolia/Généris responsable de l'exploitation de l'usine de traitement, du centre de tri et des deux déchetteries et de l'entreprise SEPUR responsable de la collecte sont à la disposition de chacun des délégués.

## **- EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2014 -**

Depuis 2002, le syndicat s'exprime sur les exonérations demandées par les établissements professionnels qui possèdent dans nos communes du foncier bâti et qui organisent eux même l'élimination de leurs déchets.

Le principe retenu est le suivant : Chaque commune fait part au comité syndical de sa position sur les demandes formulées par ses commerçants et artisans.

Dans le tableau ci-après, vous trouverez les demandes actuellement parvenues au syndicat et les avis connus des communes sur ces demandes

CLINIQUE VETERINAIRE		43, avenue du chemin vert	L'ISLE ADAM	AVIS FAVORABLE
ETABLISSEMENT PETILLON		12 rue de Beaumont	L'ISLE ADAM	
SUPERMARCHE CASINO		12 rue Saint Lazare	L'ISLE ADAM	
LE HOLLOCO	Bd Napoléon 1er	BP 1023	L'ISLE ADAM	
ETABLISSEMENT LECLERC	SODIVALD	25 rue de Beaumont	L'ISLE ADAM	
MC DONALD'S OUEST PARISIEN	Restaurant de l'Isle Adam	2 boulevard de Tilsit	L'ISLE ADAM	
DECATHLON		Le Grand Val	L'ISLE ADAM	
SCI des 3 F - (Société DMR)	11, boulevard Napoléon 1er	BP 1040	L'ISLE ADAM	
SCI LES MAISONS NEUVES	Clinique CONTI	Chemin des trois sources	L'ISLE ADAM	
SCI du Grand Val - Ilot B	Chez SGGV	Le Grand Val	SAINT OUEN L'AUMONE	
SCI B 50		9 rue du Général Leclerc	SAINT OUEN L'AUMONE	
CGAIM Sté de gestion du Grand Val		Le grand Val – RN 22	L'ISLE ADAM	
SPACIA	Lots 1-8-10-12-14-16-18-20	9 rue du Général Leclerc	SAINT OUEN L'AUMONE	
Hypermarché CARREFOUR		Le Grand Val	L'ISLE ADAM	
ALDI MARCHE	GRAND VAL	Rue de la Gondole	L'ISLE ADAM	
GOLF HOTEL DU MONT GRIFFON	Communes Seugy + Viarmes	R.D.909	LUZARCHES	AVIS FAVORABLE
LEROY MERLIN		11/13 R N 1	MONTSOULT	AVIS FAVORABLE
SCI du Chandrey	RS Emballages	ZA de l'Ormes	VIARMES	AVIS FAVORABLE
GARAGE MINISINI		12 route de Viarmes	Villaines sous Bois	AVIS FAVORABLE

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité la liste ci-dessus des entreprises exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

## - DECISION MODIFICATIVE N°1 -

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la décision modificative suivante :  
Elle correspond à un ajustement d'écriture ;

### *SECTION FONCTIONNEMENT*

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>
<i>6611 Intérêts des emprunts</i>	<i>+ 6 000 €</i>	
<i>0022 Dépenses imprévues</i>	<i>- 6 000 €</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>

### *SECTION INVESTISSEMENT*

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité la décision modificative n°1 précédemment exposée.

## - AUTORISATION DE SIGNER UN EMPRUNT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES BORNES ENTERREES ET DE BACS D'ORDURES MENAGERES -

Afin de financer les bornes enterrées installées dans différentes communes et la conteneurisation de certaines communes, le syndicat TRI-OR doit lancer un emprunt de 400 000 € auprès de différents établissements bancaires ;

La procédure de mise en concurrence a été lancée le 24 juin 2013 auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France et du Crédit Agricole d'Ile de France ;

Le bureau du syndicat propose d'attribuer l'emprunt à La Caisse d'Epargne qui propose le financement de 400 000 € au taux fixe de 2.59 % sur 5 ans avec des remboursements trimestriels selon des échéances variables, plus des frais de dossier d'un montant de 200 € ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'emprunt avec Caisse d'Epargne dans les conditions précitées ;

## - CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT TRI-OR ET LE SIGIDURS POUR L'UTILISATION DE LA DECHETTERIE SITUEE SUR LA COMMUNE DE VIARMES -

La communauté de communes du Pays de France, (CCPDF) est adhérente au SIGIDURS pour la compétence TRAITEMENT depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Dans le cadre de son adhésion, elle souhaite pouvoir proposer à ses habitants un service déchetterie.

Le SIGIDURS a réalisé sur son périmètre 4 déchetteries, situées respectivement sur les communes de Bouqueval, Gonesse Louvres et Sarcelles. Cependant, elles ne sont pas situées à proximité des communes adhérentes à la communauté de communes du Pays de France.

Le syndicat TRI-OR quant à lui possède une déchetterie située sur la commune de Viarmes, qui permettrait d'assurer ce service de proximité. Ce syndicat est favorable pour l'accès de sa déchetterie aux habitants de cette collectivité.

Une première convention a été signée, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, entre le syndicat TRI-OR et le SIGIDURS pour l'utilisation de la déchetterie de VIARMES par les habitants de la Communauté de Communes du Pays de France (CCPF). D'une durée initiale d'un an, elle est renouvelable annuellement, sans pouvoir excéder 5 ans.

Elle a fait l'objet de trois renouvellements pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, puis 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

En 2012, 5 595 passages ont été enregistrés, contre 4 215 pour 2011, soit une augmentation de 33% de la fréquentation. Par ailleurs, 38,5% des foyers de la CCPF sont en possession d'une carte d'accès à cet équipement.

Les conditions de ladite convention sont clairement indiquées dans le document ci-joint qui a déjà été soumis au comité syndical du Sigidurs en date du 10 juin 2013 ;

Les termes de cette convention ont été approuvés à l'unanimité ; le syndicat doit lui aussi soumettre cette convention au vote de l'assemblée,

Parallèlement, des démarches sont actuellement en cours avec le SIGIDURS, pour établir une convention de partenariat, qui porterait sur :

- la mutualisation des installations de traitement et de tri des déchets ménagers (incinération des refus issus de notre process de traitement des ordures ménagères...) ;
- la coopération en matière de prévention des déchets ;
- la continuité de service public et le secours réciproque en cas d'indisponibilité momentanée d'une installation de traitement et/ou de tri.

Si ce projet de convention aboutit, l'accès à la déchetterie de Viarmes y sera alors intégré et rendra caduque l'actuelle convention.

### LE COMITE SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le syndicat TRI-OR dispose d'une déchetterie située sur la commune de Viarmes, soit à proximité des communes de la Communauté de Communes du Pays de France,

**Considérant le projet de convention joint à la présente délibération,**

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Président,

Considérant l'avis favorable du bureau syndical réuni le 18 juin 2013,

## **A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** les termes de la convention d'utilisation de la déchetterie de Viarmes du syndicat TRI-OR, à conclure dans les conditions suivantes, les seuls utilisateurs autorisés étant les habitants de la CCPDF :

- Durée de la convention : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, renouvelable annuellement;
- Montant de la convention : 20 € par passage révisable annuellement par délibération du comité syndical de TRI-OR, selon le tableau ci-après détaillé :

<b>Nature du déchet</b>	<b>Selon cubage</b>
TERRE / GRAVATS	1 m <sup>3</sup>
ENCOMBRANTS	2 m <sup>3</sup>
DECHETS VEGETAUX	2 m <sup>3</sup>
CARTONS	1 m <sup>3</sup>
D.M.S. (peintures, solvants, huiles de vidange, piles, etc)	<b>interdit</b>

- Le syndicat TRI-OR demande un droit à validation sur tout document de communication destiné aux administrés de la communauté de communes du Pays de France,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à procéder à sa notification,

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité le renouvellement de ladite convention en mettant en évidence que le Syndicat TRI-OR demande un droit à validation sur tout document de communication destiné aux administrés de la communauté de communes du Pays de France,

## **AVENANT DE PROLONGATION DU MARCHE D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI DE CHAMPAGNE SUR OISE**

Le marché d'exploitation du centre de tri actuel est signé avec l'entreprise Génériss du groupe Veolia, il est d'une durée initiale de 5 ans et prend fin le 30 septembre 2013.

**En février 2012**, le Syndicat TRI-OR avait lancé une étude afin de connaître :

- les perspectives d'évolution du centre de tri en vue d'une mise en conformité et d'une amélioration des conditions de travail du personnel ;
- une première évaluation chiffrée du montant des travaux de restructuration ;

Les résultats de cette étude ont permis d'une part d'identifier des pistes de travaux et d'amélioration du process et d'autre part, de chiffrer une première enveloppe de l'ordre de 1 340 000 €.

Vu l'encours des emprunts du Syndicat, il a été raisonnablement décidé d'attendre la fin du remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de l'usine de traitement des ordures ménagères et du centre de tri qui prend fin en mai 2013.

**En janvier 2013**, le Syndicat TRI-OR a lancé un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la faisabilité du réaménagement du centre de tri afin de :

- choisir la solution technique pour la restructuration du centre de tri selon nos contraintes ;
- rédiger le programme des dits travaux,

- assister le syndicat dans le choix du mode de consultation pour le lancement des travaux du centre de tri ;

En juin 2013, une procédure de consultation et le rétro planning sont établis, nous vous proposons donc de vous le détailler :

<b>Marché de maîtrise d'œuvre :</b>	
Procédure adaptée	Lancement le mi juin 2013 Dépôt des offres le mi juillet 2013 Attribution le 22/07/2013 + 10 jours Attribution effective le 02 Août 2013.
	La maîtrise d'œuvre dispose de 3 mois pour établir les pièces de marché de travaux.
<b>Marché de travaux :</b>	
Procédure adaptée	Lancement le 22 octobre 2013 Dépôt des offres le 22 décembre 2013 Attribution le 15 janvier 2014 Début du marché de travaux le 1 <sup>er</sup> février 2014
Début des travaux	4-6 mois de travaux Fin des travaux entre le 1 <sup>er</sup> juin et le 1 <sup>er</sup> Août 2014 ;

Le syndicat TRI-OR joint au dossier le programme relatif au projet de restructuration de son centre de tri ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.**